



Commission des finances et des affaires générales

06030 - Manifestations, réceptions et évènements

Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

Rapport n° CP/2017/258

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour l'organisation d'une manifestation.

Maison des Associations

La Maison des Associations organisera la Rentrée des Associations à Strasbourg les 23 et 24 septembre 2017.

Cette manifestation permet au grand public de découvrir et de rencontrer les associations et de favoriser les dynamiques inter-associatives.

Cet évènement réunit environ 300 associations et 18 000 visiteurs sous la forme de villages thématiques et d'espaces répartis dans le Parc de la Citadelle à Strasbourg (espace culture et musique, animations enfants, espace sport...).

De plus, la manifestation s'inscrit comme chaque année dans une démarche environnementale en incitant à la réduction et au tri des déchets et en maîtrisant les impacts environnementaux de la communication.

Le plan de financement prévu s'établit ainsi :

DEPENSES

Location et installations du matériel (chapiteaux, mobilier, ...)	83 000,00 €
Gestion du projet et frais d'organisation	1 250,00 €
Prestations (fourniture énergie, gardiennage, ...)	8 750,00 €
Animation (rémunération, sono, Sacem)	1 150,00 €
Assurances	1 500,00 €
Communication	18 300,00 €
Restauration	3 600,00 €
Frais postaux et de télécommunication	500,00 €
Transport	300,00 €
Frais de personnel	9 900,00 €
Divers	4 000,00 €
TOTAL :	132 250,00 €

RECETTES

Ville de Strasbourg	100 000,00 €
Département du Bas-Rhin	2 000,00 €
Région	4 000,00 €
Partenaires	8 250,00 €
Location des stands	18 000,00 €

TOTAL :

132 250,00 €

Une participation financière de 2 000 € est sollicitée de la part du Département.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

La présente action se fonde sur la compétence partagée du Département en matière de Culture (article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43121	65-6574-023	7 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer la subvention suivante :

- Maison des Associations (Rentrée des Associations) à Strasbourg les 23 et 24 septembre 2017 : 2 000 €.

Strasbourg, le 29/05/17

Le Président,



Frédéric BIERRY